



Règlement de consultation : Appel d'offre pour la sélection d'une Société de Production ou d'un Producteur Indépendant destiné à préparer, mettre en œuvre, coordonner et gérer la logistique et les budgets de cinq productions françaises en Inde.

Section 1 : POUVOIR ADJUDICATEUR.

- Nom et adresse : **Institut Français en Inde, 2, APJ Abdul Kalam Road, New Delhi - 110011**
- Communication : Les documents du marché sont disponibles sur le site <https://www.ifindia.in/> et des fiches techniques relatives aux productions sélectionnées sont accessibles sur demande à l'adresse suivante : artistic@ifindia.in
- Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues (**uniquement par écrit à l'adresse suivante**) : Madame Amandine ROGGEMAN, Attachée Culturelle, (artistic@ifindia.in).

Section 2 : OBJET

2.1. Etendue du marché : ACHAT DE PRESTATIONS DE SERVICES.

Description succincte : Marché à prix forfaitaire de service pour la préparation, la mise en œuvre, la coordination et la gestion de la logistique de cinq productions françaises en Inde.

2.2. Description des prestations : Mise en œuvre de cinq productions en spectacle vivant qui auront lieu en Inde et au Sri Lanka, dans le domaine du théâtre, de la musique, de la danse et du cirque, à des dates pré-retenues.

2.3. Exigences :

-Respect scrupuleux du Cahier des charges définies en annexe.

-Aptitude à répondre à l'ensemble du Cahier des charges. Les candidatures qui n'entendent traiter que partiellement la mission ne seront pas examinées. Si des sous-traitants sont identifiés, le candidat demeurera le seul interlocuteur officiel de l'IFI.

-Le prestataire devra se rendre disponible au moins 2 mois avant les premières dates de représentations (fixées fin août 2023).

-Le prestataire devra prendre en charge le suivi total des opérations et assurer à ce titre les différents règlements administratifs, y compris après les dernières dates de représentation (prévues fin décembre 2023).

2.4. Critères d'attribution (par ordre d'importance dans la note finale) :

- Qualité des prestations proposées (**30%**).
- Conditions générales de tarification (**30%**) :
 - Prix global (**20%**).
 - Capacité à émettre des paiements internationaux (10%). *Le candidat devra pouvoir émettre directement des paiements vers la France et le Sri Lanka. (Pas de refacturation à l'IFI hors marché possible).*
- Respect du cahier des charges (**24%**).
- Expérience du prestataire et de ses agents, ainsi que des sous-traitants éventuels. (**10 %**).
- Aptitude à se déplacer et à agir sur l'ensemble du territoire national et au Sri Lanka (**3%**).
- Maîtrise fluide et opérationnelle de la langue anglaise par le prestataire et ses agents (**3%**).

2.5. Durée du marché : **Du 1^{er} juin 2023 au 31 janvier 2024.**

Ce marché ne peut faire l'objet d'une reconduction.

Section 3 : RENSEIGNEMENT D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE.

3.1. Conditions de participation : *Marché ouvert à une société de production ou à un producteur indépendant, habilité(e) à exercer l'activité professionnelle.*

3.2. Capacité technique et professionnelle :

- Présentation de l'entreprise et de l'équipe dédiée au marché, dont expérience et chiffre d'affaires.
- Présentation des éventuels sous-traitants pré-identifiés.

3.3. Conditions liées au marché :

- Sous-traitance acceptée sous réserve que le prestataire reste le seul interlocuteur de l'IFI.

3.4. Conditions particulières d'exécution :

- Aptitude à se déplacer et à agir sur l'ensemble du territoire national et au Sri Lanka.
- Maîtrise fluide et opérationnelle de la langue anglaise par tous les agents.
- Paiements de factures en Inde, vers la France et le Sri Lanka.

Section 4 : PROCEDURE.

4.1. Date limite de réception des offres : **24/05/2023 à 17h00 (IST)**

4.2. Conditions : **Les offres dématérialisées, en format ZIP, seront transmises par messagerie, à l'adresse suivante : artistic@ifindia.in**

Les pièces attendues sont les suivantes :

-Présentation de l'entreprise et de l'équipe dédiée aux projets ainsi que les références des prestations réalisées ;

-Offre détaillée ;

-Calendrier de mise en œuvre de la prestation ;

-Budget de la prestation.

4.3. Langues pouvant être utilisées dans l'offre : Anglais - Français.

4.4. Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : ***prix ferme et définitif pour toute la durée du marché.***

4.5. Modalités d'ouverture des offres :

La commission d'appel sera composée par le COCAC/ Directeur de l'IFI, le COCAC-Adjoint, le Secrétaire général, l'Agent-comptable et la Cheffe de secteur.

La commission d'appels d'offres n'examinera que les offres transmises dans le délai autorisé et contenant toutes les informations (***Cf.4.3***). Les offres ne respectant pas un ou plusieurs de ces critères seront rejetées.

4.6. Date d'ouverture des plis : à compter du 25/05/2023